

◆ En pratique

Date – Jeudi 28 mars 2024

Horaires - 10h00-12h00

Modalité – E-Learning

Public – Élus au CSE / salariés permanents et/ou administrateurs. Si une **situation de handicap** doit être prise en compte, veuillez nous l'indiquer.

Prérequis – Aucun

Évaluation des acquis

QCM et bilans pédagogiques

◆ Tarif formation par participant**Abonné CHAMADE**

- 1er participant salarié - 315€ TTC*
- 2ème participant salarié - 267€ TTC*
- Au-delà - 212€ TTC par salarié supplémentaire
- Administrateur bénévole : 170€ TTC*

Non abonné CHAMADE

- Salarié : 350€ TTC*
- Administrateur bénévole : 199€ TTC*

◆ Places disponibles**Nombre maximum**

30 postes* par session

Nombre minimum

8 postes*

**L'inscription doit mentionner tous les participants et non le nombre de postes. La facturation est réalisée par participant, même si les participants sont sur un même poste.*

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA (Art. 261-4,4,a CGI)

****Nous contacter pour connaître les modalités du forfait, elles dépendent de votre OPCA.**



Inscription en ligne

<https://www.ai-expert.fr>

Renseignements

Marie-Pierre RECARTE

06 67 16 32 11

mariepierre.recarte@chrysalid-experts.fr

Christelle.buvat@chrysalid-experts.fr



Délégué à la protection
des données

Formation professionnelle

L'accident du travail en pratique

Jeudi 28 mars 2024

10H00 – 12h00



Intervenant : Christelle BUVAT

➔ **objectifs**

Maîtriser la procédure à suivre en cas d'accident du travail ;
En présence d'un CSE, connaître les prérogatives des élus ;
Préparer le dossier en cas de contrôle de l'inspection du travail, ce qui se généralise du fait de l'abandon de la dématérialisation du DUERP.

➔ **Plus-value**

Exposé de la méthode de l'arbre des causes ; Gérer les procédures administratives et contentieuses en matière d'AT/MP et d'inaptitude.

➔ **Programme**

- 1/ Assurer la gestion administrative des dossiers AT-MP
 - * Réagir face à un accident du travail ou une maladie professionnelle
 - Déclarer un accident du travail
 - Rédiger une lettre de réserve de responsabilité
 - Réagir à une déclaration de maladie professionnelle
 - Identifier les coûts liés aux AT/MP
 - * Contester l'origine professionnelle de l'accident ou de la maladie
 - Identifier les juridictions compétentes : CRA, TASS, TCI, CNITAAT...
 - Différencier les types de contentieux : général, incapacité, tarification...
 - Obtenir la communication des pièces administratives et médicales
 - Connaître les principaux délais de procédure
- 2/ Maîtriser les relations avec la médecine du travail
 - * Distinguer les différents types de visites et évaluer leurs conséquences
 - La visite de pré-reprise, les changements introduits par la réforme ;
 - La visite de reprise
 - * Maîtriser la terminologie de la médecine du travail
 - L'inaptitude, l'incapacité, l'invalidité
 - La procédure de danger immédiat
 - L'aptitude partielle et l'inaptitude provisoire
 - * Contester l'avis médical
 - La contestation de l'avis devant l'inspecteur du travail
 - Les conséquences d'une annulation
- 3/ Reclasser son salarié en cas d'inaptitude
 - * Mesurer l'étendue de l'obligation de reclassement
 - Le périmètre des recherches et postes concernés : exemples jurisprudentiels
 - La situation dans l'attente du reclassement
 - La spécificité de l'inaptitude d'origine professionnelle
 - L'inaptitude et le Contrat à Durée Déterminée (CDD)
 - * Rompre le contrat de travail
 - Le licenciement pour absence prolongée ou absences répétées
 - Le licenciement en cas d'inaptitude et les autres cas de rupture

Si vous souhaitez faire prendre en charge les formations par l'OPCO dont vous dépendez, n'oubliez pas de nous en informer.

CHRYSLID'EXPERTS est certifié pour les actions de formation !